



AVVEJ / SIOAE 93

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022



SOMMAIRE

Table des matières

PRÉSENTATION	3
SYNTHÈSE	Erreur ! Signet non défini.
CHIFFRES CLÉS	154
TÉMOIGNAGES SUR L'ACTIVITÉ.....	188



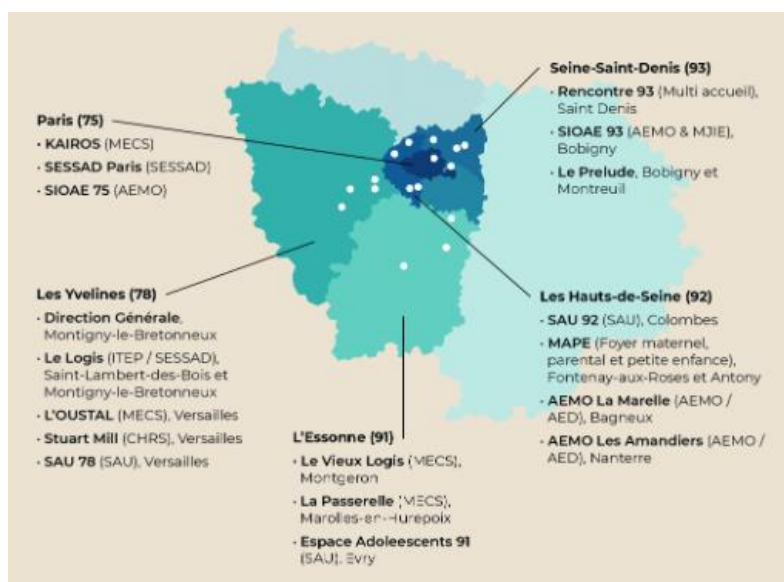
AVVEJ SIOAE 93

SERVICE D'INVESTIGATION, D'ORIENTATION ET D'ACTION ÉDUCATIVE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

PRÉSENTATION

■ Présentation de l'association



L'AVVEJ, créée en 1952, est une association reconnue d'utilité publique.

Elle est implantée dans cinq départements Franciliens, avec 130 membres associés, 18 établissements, 750 salariés, qui accompagnent 3 500 enfants et adultes par an.

Le projet associatif est construit autour de quatre options fondamentales qui inspirent les projets de chaque établissement :

- Le pari d'un avenir pour tous.
- L'engagement aux côtés des personnes accueillies.
- Le développement d'une solidarité humaine et institutionnelle.
- Une exigence au service des personnes accueillies.

L'AVVEJ anime et développe des actions à destination des enfants, adolescents et adultes à travers :

- La prévention et le soin dès la petite enfance.
- L'accueil et la protection, des enfants des adolescents et des adultes.
- Le soutien aux parents et à la famille.
- L'éveil aux savoirs et l'accompagnement vers l'insertion.
- Le développement de la vie sociale et de la citoyenneté.

▪ Présentation de l'établissement

Créé en 1981 pour assurer des missions de protection de l'enfance, le **Service d'Investigation, d'Orientation et d'Action Éducative, SIOAE 93**, intervient auprès d'enfants âgés de 0 à 18 ans et leurs familles, domiciliés en Seine – Saint-Denis :

✓ À la demande des Juges pour Enfants du Tribunal de Grande Instance de Bobigny.

✓

1. **Mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE)** visant à évaluer, d'une part, le danger ou le risque de danger ayant fait l'objet d'une information préoccupante pour chaque mineur et, d'autre part, les ressources parentales/familiales mobilisables afin de permettre à la situation de l'enfant d'évoluer favorablement.

Cette mesure offre à la famille la possibilité d'interroger les difficultés qu'elle traverse et les moyens qu'elle peut utiliser pour tenter de les contenir ou de les résoudre.

Le Tribunal pour Enfants de Bobigny désigne notre service pour mener une investigation éducative durant six mois.

Le service informe le Juge pour Enfants de la situation de danger de l'enfant et de son évolution.

À l'issue de cette mesure, le juge prend une décision :

- Un non-lieu, en cas d'absence de danger ou si la situation de l'enfant le nécessite.
- Une mesure de protection, qui peut prendre la forme d'une Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) ou d'un placement (à domicile ou en institution).

2. Mesures d'**Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)** mettant en œuvre un accompagnement pour chaque enfant et sa famille afin d'améliorer le contexte et de garantir la bonne évolution physique, intellectuelle, psychique, relationnelle et sociale l'enfant.

Cette mesure vise à permettre de contenir ou de résoudre la situation de danger justifiant l'intervention du Juge pour Enfants. Elle cesse lorsque la famille est en mesure de garantir une prise en charge des enfants prenant en compte de leurs besoins.

Le Tribunal pour Enfants de Bobigny désigne notre service pour mettre en œuvre une aide psycho-éducative auprès d'un enfant ou d'une fratrie et de sa famille, dans leur cadre de vie.

Le service informe le Juge pour Enfants de la situation de danger de l'enfant et de son évolution.

L'AEMO peut évoluer vers d'autres mesures de protection lorsque la situation de danger perdure.

3. Mesures d'**Assistance éducative en milieu ouvert intensive (AEMO I)** avec possibilité d'hébergement exceptionnel ou périodique visant, comme l'AEMO, à aider des enfants âgés de 11 à 18 ans manifestant un mal-être inquiétant – déscolarisation, désocialisation, conduites à risque, etc. – ainsi que leurs parents à mieux prendre en charge les difficultés que traverse leur famille.

Des moyens éducatifs supplémentaires dédiés à cette mesure permettent aux adolescents et à leur famille de bénéficier de temps éducatifs plus soutenus : activités collectives et individuelles, entretiens familiaux et individuels, départs en séjour organisés par l'équipe, hébergement exceptionnel ou périodique, permanence éducative en soirée et astreinte.

- ✓ Dans le cadre d'une mesure administrative, contractualisée avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sur évaluation de la faisabilité du projet, à la suite d'une mesure judiciaire.

✓

4. Mesures d'**Aide éducative à domicile (AED)** visant, de la même façon que l'AEMO, à aider :
 - des enfants et leurs parents à mieux prendre en charge les difficultés que la famille traverse ;
 - des jeunes majeurs ayant été suivis mineurs au sein du service dans le cadre d'AEMO ou d'une AED.

Le service propose cette mesure lorsque la contrainte du cadre judiciaire n'est plus justifiée au regard des capacités de mobilisation de la famille ou du jeune majeur. Dans le cadre d'un protocole signé avec l'ASE, cette mesure fait suite à une AEMO mise en œuvre dans le service.

5. Mesures d'**Aide éducative à domicile intensive (AED I) avec possibilité d'hébergement** exceptionnel ou périodique visant, de la même façon que l'AEMO I, à aider :

6.

- des enfants âgés de 11 à 18 ans et leurs parents à mieux prendre en charge les difficultés que la famille traverse ;
- des jeunes majeurs ayant été suivis mineurs au sein du service dans le cadre de l'AEMO / AEMO I ou d'une AED.
-

Le service propose cette mesure lorsque la contrainte du cadre judiciaire n'est plus justifiée au regard des capacités de mobilisation de la famille ou du jeune majeur. Dans le cadre d'un protocole signé avec l'ASE, cette mesure fait suite à une AEMO / AEMO I mise en œuvre dans le service.

L'AED I dispose des mêmes moyens supplémentaires que ceux décrits plus haut pour l'AEMO I.

Publics et agréments :

- MJIE : 326 mesures/an auprès d'enfants de 0 à 18 ans (file active de 21 mesures par référence d'investigation éducative).
- AEMO / AED : 350 mesures/an auprès d'enfants de 0 à 18 ans, jusqu'à 21 ans dans le cadre de l'AED (file active de 26 mesures par référence d'intervention éducative).
- AEMO I / AED I : 49 mesures/an auprès d'enfants de 11 à 18 ans, jusqu'à 21 ans dans le cadre de l'AED I (file active de 9 mesures par référence d'intervention éducative), dont 5 mesures spécifiques dans le cadre du dispositif départemental expérimental visant à l'évaluation et à la prise en charge de mineurs en situation de prostitution.

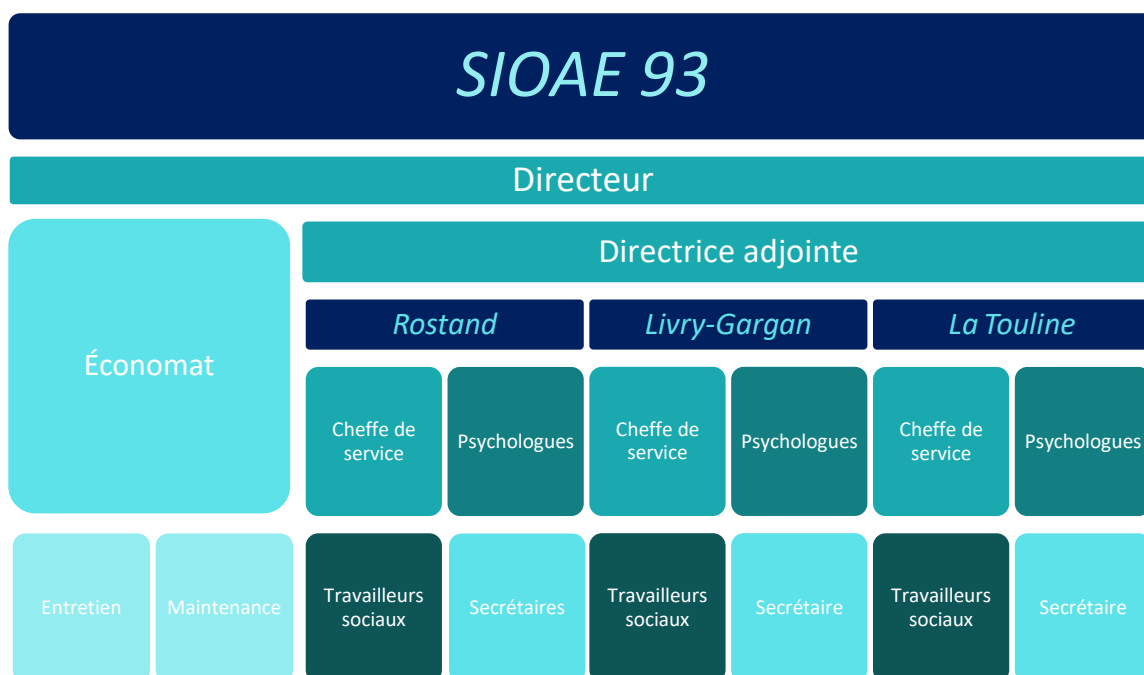
Habilitations et financement :

- MJIE : 02/07/2008 pour 15 ans.
Autorité de contrôle et de tarification : Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).
- AEMO / AED : 07/05/2008 pour 15 ans.
Autorité de contrôle et de tarification : Conseil départemental de Seine – Saint-Denis / Aide Sociale à l'Enfance (ASE).
- AEMO I / AED I : 28/09/2016 pour 5 ans.
Autorité de contrôle et de tarification : Conseil départemental de Seine – Saint-Denis / Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Organisation et implantation :

Le SIOAE 93 couvre toutes les villes du département avec ses 3 antennes. Seule l'AEMO Intensive est sectorisée.

- MJIE / AEMO / AED :
 - Antenne **Rostand** : 15-17, promenade Jean Rostand 93000 BOBIGNY.
 - Antenne **Livry-Gargan** : 43-45, avenue de la Convention 93190 LIVRY-GARGAN.
- AEMO I / AED I :
 - Antenne **La Touline** : 154, avenue Jean Jaurès 93000 BOBIGNY.



▪ Les faits marquants

Phase d'attente : des pistes pour une nouvelle organisation

Le nombre de mesures en attente est croissant et les délais moyens d'attente conséquents : amplitude de 6 à 18 mois pour l'AEMO et l'AEMO I, et, par périodes, de 3 à 6 mois pour la MJIE.

La situation dure voire s'éternise, tous les services associatifs habilités sont concernés et les causes sont connues :

- •Plus d'un tiers de postes éducatifs vacants en Seine-Saint-Denis à nouveau en 2022
- Des besoins croissants d'investigation éducative et d'accompagnement éducatif en milieu ouvert

Cette attente constitue un phénomène structurel particulièrement important en Seine-Saint-Denis. Ces mesures en attente comportent notamment la non-application de décisions judiciaires, la perte de sens au moment de la mise en œuvre des mesures, la dégradation des situations familiales, la cristallisation du danger et l'augmentation des placements en urgence.

En parallèle, le schéma départemental de protection de l'enfance 2018-2022 indique l'objectif d'améliorer les délais et la durée de mise en œuvre des mesures d'AEMO, ainsi que l'adéquation de l'intervention aux besoins de la famille (durée, contenu, typologie des mesures en attente).¹ Face à ce phénomène, qui devient chronique, les financeurs, la juridiction et les services associatifs habilités ont impulsé deux pistes d'intervention visant à résorber ou à gérer l'attente :

Inter SIE 93

Le pôle investigation d'Olga Spitzer 75 a mis en œuvre un dispositif inter services d'investigation éducative en Seine-Saint-Denis, visant à prendre en charge les investigations en attente chez les services habilités de ce territoire, dont les situations les plus préoccupantes.

En raison des propres difficultés de recrutement d'Olga Spitzer, l'intervention a commencé en toute fin d'année 2022. Qui plus est, à cause d'un malentendu entre les différents interlocuteurs, les premières mesures ont concerné des prescriptions directes de la juridiction au lieu de la priorisation des listes d'attente pour lesquelles le dispositif a été conçu.

Dispositif d'accompagnement immédiat

Après consultation de l'ensemble des acteurs de terrain et particulièrement des magistrats, il est apparu nécessaire de réfléchir à la création d'un dispositif prenant en charge les situations sur liste d'attente. En ce sens, l'ASE a transmis aux trois services associatifs habilités un cahier des charges détaillant les attentes publiques.

Il s'agit de mettre en œuvre une intervention immédiate au sein de chaque service d'AEMO du secteur associatif habilité. Un dispositif qui se déploierait pendant la phase qui précède l'exercice de la mesure dite « d'attente » : entre le moment où le juge des enfants ordonne la mesure et le moment où la mesure est attribuée à des référents.

Sur le terrain, ce principe déjà suscite la controverse à propos de la qualité, du sens et de l'articulation d'une nouvelle organisation, et relance le débat de fond concernant la rareté des professionnels des métiers socio-éducatifs. Une concertation est nécessaire dans la perspective d'une plus-value pour les enfants et les familles.

La mise en œuvre effective de ces deux pistes sera à observer en 2023.

Difficultés de recrutement : une crise professionnelle systémique

Depuis la crise sanitaire de 2020, celle de l'attractivité des métiers de l'humain, déjà connue auparavant, ne cesse d'augmenter. Comme en 2021, les difficultés de recrutement rencontrées en 2022 ont fait que les services ont accusé un taux de vacance des postes éducatifs d'environ 30% sur toute l'année. En conséquence, l'activité subit la même baisse par rapport aux agréments que l'année précédente.

Les revalorisations salariales de 2022, d'abord avec la prime Ségur en avril pour tous les métiers socio-éducatifs et les psychologues, puis avec l'augmentation de la valeur du point dans la convention collective du 15 mars 1966 à partir de juillet, n'ont eu aucun impact majeur sur les recrutements en cours dans l'établissement. À propos de la prime Ségur, le caractère sélectif de cette revalorisation a exclu tous les métiers indispensables tels que les fonctions administratives, de maintenance et de direction, créant une brèche et un sentiment d'injustice dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Les observations évoquées en 2021 en termes de conséquences sur l'organisation du travail restent d'actualité :

- Ralentissement des capacités d'intervention des équipes, entraînant un délai d'attente croissant pour la mise en œuvre des mesures, comme évoqué
- Dégradation des situations des enfants pendant cette attente, pouvant aller jusqu'au placement avant même le début de la mesure
- Succession de référents éducatifs sur chaque situation, au gré des départs de professionnels, déstabilisant d'autant plus les enfants et leurs familles et mettant parfois en veille l'accompagnement pendant la période du recrutement de remplaçants
- Surcroît régulier de travail pour les professionnels, qui continuent leur engagement, chargés de reprendre et mener à terme les mesures en cours que les nombreux professionnels quittant leurs postes – ou absents provisoirement – ne peuvent assurer, exposant les premiers à des risques psycho-sociaux aggravés

Quant à l'origine de cette crise, qui devient structurelle, particulièrement en Seine-Saint-Denis, les acteurs connaissent les causes de façon claire :

- Perte de sens du travail et insatisfaction croissante des professionnels en lien avec le contexte dans lequel nos missions évoluent
- Valorisation professionnelle et salariale insuffisante au regard de la formation initiale, de la technicité requise, de l'engagement personnel et de la charge mentale, notamment par comparaison avec le secteur marchand

- Charge de travail et complexité des situations bien plus importantes en Seine-Saint-Denis, avec en parallèle moins de moyens par rapport à d'autres territoires. À titre d'exemple, la norme du nombre de suivis par référence éducative AEMO est de 26 sur ce territoire, par rapport à 23 seulement dans Paris. Aussi, les contraintes inhérentes à l'investigation éducative représentent un frein majeur à l'embauche et la fidélisation de travailleurs sociaux, qui considèrent la MJIE comme source sûre d'épuisement professionnel

Le paradigme actuel d'intervention sociale en protection de l'enfance appelle une interrogation profonde.

▪ Regard(s) sur l'activité réalisée

Comme en 2021, les vacances de poste impactent fortement l'activité (voir les chiffres clés ci-dessus) :

Activité réalisée	2019	2020	2021	2022
AEMO / AED	96 %	93 %	82 %	69 %
AEMO I / AED I	105 %	97 %	101 %	85 %
MJIE	100 %	96 %	93 %	80 %

Les conséquences de cette rotation accrue du personnel socio-éducatif et des difficultés de remplacement portent sur l'attente, la qualité de l'intervention et la surcharge de travail.

- Le délai d'attente entre le moment où le juge des enfants prononce sa décision et le moment où le service met en œuvre la mesure augmente
- La qualité de l'intervention se voit affectée en raison des réattributions qui viennent diminuer le temps disponible que les professionnels consacrent à chaque enfant
- Chaque départ de personnel socio-éducatif entraîne un surcroît de travail pour le personnel restant, qui maintient les mesures en cours en attendant le remplacement. En réalité, comme les départs se succèdent, notamment depuis deux ans, cette surcharge devient chronique, conduisant à une aggravation de la crise en boucle

Malgré ces difficultés, les équipes ont continué l'activité, bien qu'avec des interrogations individuelles et collectives, dans un esprit d'entraide et de détermination.

▪ Les personnes accueillies et l'accompagnement

Situations récurrentes :

- Enfants exposés aux conflits parentaux et à des violences conjugales
- Enfants souffrant de carences éducatives et de négligences liées aux fragilités parentales (troubles psychiques voire psychiatriques, addictions)
- Enfants victimes ou en (physiques, psychiques et prostitution) risque de violences sexuelles (dont la prostitution)

Mineurs et prostitution : un dispositif expérimental de prévention et accompagnement

En lien avec le phénomène croissant des conduites liées à la prostitution chez des mineurs de plus en plus jeunes, augmente également le nombre d'ordonnances du Tribunal pour Enfants prononçant des mesures d'investigation et d'accompagnement éducatif en milieu ouvert.

L'État, le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, le tribunal pour enfants et les différents acteurs associatifs œuvrant à la protection de l'enfance, dont l'AVVEJ, ont travaillé en 2021 à la conception d'un projet expérimental d'intervention spécifique. Depuis 2022, le SIOAE 93 participe à l'expérimentation de cette réponse novatrice portant sur un renforcement de l'AEMO et de l'AEMO intensive grâce à un accompagnement concomitant avec l'Amicale du Nid. Il s'agit de proposer aux jeunes mineurs concernés un double accompagnement : en matière de protection de l'enfance et en rapport avec la situation de prostitution.

C'est à partir de novembre 2022 que nous avons pu créer un demi-poste supplémentaire pour cinq mesures spécifiques – dites « mesures fléchées prévention des conduites prostitutionnelles » – en AEMO I, passant d'un agrément de 44 à 49 mesures.

Amélioration continue : évoluer pour et avec les bénéficiaires

La volonté de l'AVVEJ d'inscrire tous les établissements dans une démarche qualité, comme levier d'amélioration et d'évolution des activités, a démarré au SIOAE 93 avec la constitution d'un comité de pilotage. Ce COPIL est composé d'une douzaine de professionnels représentant les antennes, les services, les missions et la direction.

En avril 2022, pour donner suite à l'évaluation interne s'étant déroulée entre 2020 et 2021, le COPIL a présenté le rapport et son plan d'action. Depuis, des groupes de travail ont abordé quatre axes d'amélioration retenus et prioritaires pour l'année :

- Livret d'accueil + plaquette de présentation
- Projet personnalisé + document individuel de prise en charge (DIPC)
- Règlement de fonctionnement + charte des droits et des libertés + participation des personnes accueillies
- Livret des procédures : ce chantier se poursuivra en 2023 en mettant l'implication et les compétences des enfants et des familles au cœur de la démarche. Ce sera la base de la conception nouvelle et la réécriture complète du projet d'établissement

▪ Focus sur les projets réalisés

Utopia

« Seul on va plus vite. Ensemble on va plus loin. »

Ce proverbe africain illustre parfaitement cette aventure dans laquelle s'est lancé le SIOAE 93 en 2022.

De janvier à août, les trois antennes du SIOAE 93 ont travaillé de concert pour organiser un séjour de quatre semaines pour faire partir des jeunes et des professionnels des trois services : AEMO-I, AEMO et MJIE.

Les enfants et adolescents étaient répartis en groupes d'âges : les 5-8 ans, les 9-12 ans, les 13-15 ans et les 15-18 ans, afin de proposer des activités et des règles de vie adaptées aux besoins spécifiques de ces différentes classes d'âges.

Au final, sur ces quatre semaines à cheval entre juillet et août, 38 enfants et adolescents sont partis, 2 familles ont été accueillies et 14 éducateurs ont été mobilisés. Chaque semaine, un nouveau groupe posait ses valises dans ce gîte au cœur du Vexin et profitait des activités permises par ce parc naturel que nous faisons découvrir aux jeunes : canoë, baignade, randonnée le long de la Seine, la richesse culturelle de Giverny, le château des Andelys.

En novembre, une soirée a été organisée pour visionner avec les jeunes et leurs familles les diaporamas de chacun des séjours, et clore ainsi cette aventure collective innovante pour le SIOAE 93.

Le bilan de ce projet a été très positif en termes de liens et d'observation des jeunes participant au séjour, mais aussi en termes de bénéfices dans la transversalité inter-antenne et les liens de travail entre les professionnels du SIOAE 93 qui ont partagé cette aventure avec un grand enthousiasme et une implication forte.

Les trois antennes se sont dit « oui » pour continuer à unir leurs efforts, leurs compétences et leurs envies pour construire un nouveau séjour à l'été 2023 !

Caroline Hamon
Educatrice sportive et scolaire

Ateliers et activités diverses

De nombreux ateliers ont été reconduits et des activités ont été organisées par les équipes éducatives durant l'année 2022 :

- Les ateliers permanents : atelier photo, atelier philo, prévention des risques, atelier chant, atelier jardinage, art thérapie, Ekireina (équi-coaching)
- Activité physique et sportive : Coupe d'Afrique des Nations, balades à vélo, match de football au Stade de France, sorties marche, trampoline
- Culture : spectacle et concert à la MC93, cinéma, exposition à la Villette, Salon du livre à Paris, journées film/raclette et film/crêpes, musée des Arts forains à Paris
- Découverte : parc de La Courneuve, sortie bateau à va Villette, salon de l'Automobile, manga café

▪ La dynamique RH

Une organisation associative : participer au projet commun

Tant au niveau associatif qu'au niveau de l'établissement, la politique de l'AVVEJ cherche à impliquer tous les acteurs, avec une place importante laissée au dialogue et à une prise de décision basée sur l'intelligence collective. La participation de chacun, de sa place et en fonction de ses compétences, permet une mutualisation des forces vives pour accroître la cohésion et accompagner au mieux les périodes de crise ou de changement.

Par exemple, l'AVVEJ organise depuis 1971 un séminaire tous les deux ans, sur trois journées, rassemblant les administrateurs, les membres associés et une partie des salariés (25% environ). Chaque séminaire se construit autour d'un thème, qui fait l'objet d'interventions de conférenciers, internes ou externes à l'association, d'ateliers animés par les établissements et services, et d'autres modes d'expression selon la sensibilité et la créativité de chacun (théâtre, café philo, stands, projection de film...). Ce temps de formation et de rencontre permet d'échanger – quels que soient son statut et sa fonction – et de renforcer l'unité associative.

En 2022, « l'action éducative aujourd'hui face aux défis du monde qui vient » était au cœur du séminaire. Sept professionnels du SIOAE 93 y ont participé et sont revenus convaincus que le virage écologique dans lequel s'engage l'association est un impératif. Ainsi le SIOAE 93 voit-il progressivement ses pratiques, ses projets, ses idées, s'engager dans cette dynamique : location de gîtes éco-responsables pour les séjours, achat de vélos électriques, sensibilisation des publics au tri des déchets, etc.

Structuration par antennes : une transversalité à plusieurs niveaux

Au sein du SIOAE 93, l'équipe de direction cherche à favoriser la participation des équipes et la mutualisation des compétences. Les cheffes de service fonctionnent de manière transversale, étant chacune en lien avec les trois antennes et pouvant animer les temps de travail de toutes les missions exercées par l'établissement. Les cadres participent également aux formations : juridiques, colloques, participation des usagers et compétences familiales. De même, à chaque nouveau projet ou perspective de changement, les équipes sont mobilisées pour prendre part à la réflexion, à travers des groupes de travail et temps de réunion. Les réunions institutionnelles sont également pensées pour allier travail et cohésion d'équipe, en favorisant par exemple des temps de détente tous ensemble (déjeuners partagés, olympiades) et des temps de réflexion en collectif, ou en plus petits groupes.

Bien que structuré sur trois antennes, le SIOAE 93 anime une réflexion collective en prenant en compte les enjeux contextuels et les contraintes de chaque site. Les psychologues et les travailleurs sociaux travaillent ensemble, avec des fonctions différentes mais dans un objectif commun de complémentarité pluridisciplinaire. Les équipes de MJIE et d'AEMO sont mixées sur les antennes de Rostand et de Livry-Gargan, partageant les temps de réunion clinique, les formations et les temps formels comme informels. Le projet Utopia, cité plus haut et mis en œuvre à l'été 2022, est l'illustration de cette transversalité et de la dynamique collective qui réunit les trois équipes.

Ces regards croisés sur les situations et les modes d'intervention enrichissent les pratiques, en permanence.

Vie des équipes : une nouvelle année mouvementée

En 2022, la rotation du personnel a continué d'affecter des dynamiques d'équipe déjà fragilisées depuis la crise sanitaire de 2020. Entre les postes non pourvus en début d'année et les départs en cours d'année, environ un tiers des postes socio-éducatifs sont restés vacants durant l'année.

Comme en 2021, les services ont connu de nombreux départs, 20 au total : 3 psychologues, 12 travailleurs sociaux, 1 secrétaire, 2 cheffes de service, 1 directrice adjointe, 1 directrice.

En termes de recrutement, la baisse du nombre de candidats et de la qualité des profils se confirme en 2022. Malgré ces difficultés, les équipes ont accueilli, accompagné, formé et intégré :

- 6 nouveaux salariés en CDD : 2 agents administratifs (pour le traitement des archives), 2 psychologues (remplacements), 1 cheffe de service (remplacement)
- 14 nouveaux salariés en CDI : 1 psychologue, 10 travailleurs sociaux, 1 secrétaire, 1 directeur

Le taux d'absentéisme a atteint 0,07 % en 2022, ce qui reste inférieur à 0,08 % en 2021 et 0,13 % en 2020. Ces nombreux arrêts de travail, plus ou moins longs et répétés, sont des indicateurs de fragilisation et ont fait peser sur les équipes une surcharge de travail qui, à son tour, a ajouté de la fatigue et du découragement professionnel.

Nous avons eu un seul accident de travail en 2022, à la suite d'une chute survenue dans la cour des locaux de Livry-Gargan.

Fidèle à sa mission pédagogique pour la formation de nouveaux professionnels, l'établissement a poursuivi en 2022 son engagement auprès des stagiaires et des apprentis :

- 7 stagiaires : 3 éducateurs spécialisés, 3 psychologues, 1 travailleur social ayant un diplôme étranger
- 3 apprentis : 1 éducateur spécialisé, 1 administrative et 1 comptable
- Pour leur accueil, 4 salariées ont rempli la fonction tutorale : 1 éducatrice spécialisée, 1 secrétaire et 2 comptables.

En 2022, dans le cadre du plan de développement des compétences, les formations suivantes ont eu lieu :

- Méthodologie des écrits professionnels : 1 éducatrice spécialisée
- Se séparer et être séparé : 1 psychologue
- Sciences de l'éducation : 1 éducatrice spécialisée • Comptabilité / gestion : 1 comptable
- Relation homme-animal : 1 éducatrice sportive
- Management des organisations sociales : 1 cheffe de service

De plus, nous avons organisé deux formations collectives :

- Droit de l'enfance et de la famille
- Approche systémique : « Aider des non-demandeurs d'aide. De la compétences des professionnels à la compétences des bénéficiaires »

Les supervisions restent des espaces essentiels de réflexion et de formation pour une prise de hauteur et de distance sur les situations cliniques et sur les pratiques et les articulations professionnelles. En 2022, l'équipe de Livry-Gargan a souhaité changer d'intervenant extérieur pour l'animation de cette instance.

Enfin, sur le plan du dialogue social, le lien entre la direction de l'établissement et le comité social et économique (CSE) a été constructif en 2022, aucun litige significatif n'a émergé cette année – comme les précédentes.

Engagement professionnel : le pari de la confiance partagée

En toute fin d'année, la directrice du SIOAE 93 a quitté ses fonctions pour prendre la direction générale de l'AVVEJ. Dans cette période de transition, elle a résumé la culture qui l'a nourrie et qu'elle a développée depuis seize ans dans l'établissement : « L'essentiel est de garder confiance en les autres, en ce que nous croyons, et en notre capacité à faire ensemble des choses exceptionnelles... La preuve ! »

CHIFFRES CLÉS

Activité

En 2022, les équipes du SIOAE 93 ont accompagné 717 enfants :

Nombre d'enfants accueillis en 2022	
AEMO / AED	385 + 13 = 398
AEMO I / AED I	57
MJIE*	262

* Du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Taux d'activité :

AEMO / AED	2019	2020	2021	2022
Agrément / Capacité autorisée	350	350	350	350
Nombre de journées d'ouverture	365	366	365	365
Nombre théorique de journées	127 750	128 100	127 750	127 750
Nombre réel de journées	122 997	119 037	105 284	88 410
Nombre retenu / alloué de journées	127 750	128 100	127 750	114 975
Taux d'activité réelle en %	96,28%	92,93%	82,41%	69,21%
Taux d'activité par rapport à l'alloué %	96,28%	92,93%	82,41%	76,89%
Écart retenu / réel	-4 753	-9 063	-22 466	-26 565

AEMO I / AED I	2019	2020	2021	2022*
Agrément / Capacité autorisée	44	44	44	49
Nombre de journées d'ouverture	365	366	365	365
Nombre théorique de journées	16 060	16 104	16 060	16 365
Nombre réel de journées	16 908	15 691	16 192	13 842
Nombre retenu / alloué de journées	16 060	16 104	16 060	15 275
Taux d'activité réelle en %	105,28%	97,44%	100,82%	84,58%
Taux d'activité par rapport à l'alloué %	105,28%	97,44%	100,82%	90,62%
Écart retenu / réel	848	-413	132	-1 433

*44 mesures du 01/01 au 31/10/2022 et 49 mesures du 01/11 au 31/12/2022.

MJIE	01/07/2018 30/06/2019	01/07/2019 30/06/2020	01/07/2020 30/06/2021	01/07/2021 30/06/2022
Agrément / Capacité autorisée	310	326	326	326
Nombre réel de mesures	310	313	303	262
Nombre retenu / alloué de mesures	310	310	326	260
Taux d'activité réelle en %	100,00%	96,01%	92,94%	80,37%
Taux d'activité par rapport à l'alloué %	100,00%	100,97%	92,94%	100,77%
Écart retenu / réel	0	3	-23	2

Profil du public

Répartition par âge : Tranche majoritaire

AEMO + AED : 71 % de 6 à 15 ans.

AEMO I + AED I : 56 % de 11 à 15 ans.

MJIE : 55 % de 6 à 14 ans.

Répartition par genre :

Genre des enfants accueillis en 2022		
	Féminin	Masculin
AEMO / AED	46 %	54 %
AEMO I / AED I	44 %	56 %
MJIE	44 %	56 %

Motifs de prononciation des mesures :

- Violences ou conflits entre les parents, carences éducatives et négligences liées aux fragilités parentales : troubles psychiques, voire psychiatriques, addictions.
- Violences physiques, psychiques et sexuelles sur enfants.
- Conduites à risques des mineurs (notamment préadolescents et adolescents) : sexualité / prostitution, addictions, désocialisation.

Difficultés repérées :

- Chez les enfants : apprentissage (absentéisme, décrochage scolaire), comportement (violences, inhibition, conduites à risque sexuel), troubles psychologiques (tentatives de suicide, dépression, troubles alimentaires), actes de délinquance, fugues.
- Dans les familles : isolement, parcours traumatiques, précarité sociale (chômage, problème de logement, insalubrité), difficultés psychiques, affectives, éducatives et transgénérationnelles.

Flux

En 2022, 146 mesures AEMO / AED et AEMO I ont pris fin :

Nombre d'enfants – Fin de mesure en 2022	
AEMO / AED	116 + 9 = 125
AEMO I / AED I	21

Sur ces mesures ayant pris fin en 2022 :

AEMO : 82 sortants du circuit de la protection de l'enfance.
2 jeunes majeurs.
29 placements.
3 fins de mesure au statut juridique inconnu.

AEMO I : 11 sortants du circuit de la protection de l'enfance.
2 jeunes majeurs.
4 placements.
1 bénéficiaire d'une mesure d'ordonnance 45.

MJIE* : 90 mesures de placement :
29 placements à l'ASE.
40 placements à domicile (ADOPHE¹).
20 maintiens de placement à l'ASE.
1 maintien de placement ADOPHE.
68 AEMO.
24 AEMO Intensive.
4 AED Jeune Majeur.
3 MJIE autre département.
39 Non-lieu à assistance éducative.

*Préconisations présentées au Tribunal pour Enfants.

Durée moyenne d'intervention pour les mesures AEMO et AEMO I ayant pris fin en 2022 :

AEMO : 63 % d'accompagnements supérieurs à 2 ans.

AEMO I : 81 % d'accompagnements inférieurs à 2 ans.

En 2022, 149 mesures AEMO / AED et AEMO I ont débuté :

Nombre d'enfants – Début de mesure en 2022	
AEMO / AED	131 + 4 = 135
AEMO I / AED I	14

Durée moyenne de la phase d'attente pour les mesures débutées en 2022 :

¹ ADOPHE : Accompagnement à domicile avec possibilité d'hébergement (=placement à domicile).

AEMO : 11 mois d'attente en moyenne
AEMO I : 12 mois d'attente en moyenne
MJIE : 3,5 mois d'attente en moyenne

Nombre de mesures en attente + délai d'attente au 31/12/2022 :

AEMO : 97 mesures en attente avec un délai d'attente de 16 mois*
AEMO I : 38 mesures en attente avec un délai d'attente de 18 mois*
MJIE : 91 mesures en attente avec un délai d'attente de 4 mois*

* Pour les ordonnances reçues en décembre 2022.

TÉMOIGNAGES SUR L'ACTIVITÉ (par Caroline HAMON, éducatrice sportive et scolaire)

Lundi 29 août 2022... 10h30... Les lacets sont noués, les sacs bouclés, les gourdes remplies, les énergies boostées. L'équipe de La Touline s'apprête à aller faire le tour de Paris à pied en 3 jours, en empruntant le GR 2024, tout récemment aménagé.

K, du haut de ses 12 ans, explique qu'« à pied, on a plus le temps d'observer. On fait tout le temps de la voiture et là c'était l'occasion de voir ce que ça donnait le tour de Paris à pied ! ». E, 16 ans, en toute décontraction raconte qu'il « voulait tester et découvrir la ville ». Enfin, F, 16 ans témoigne : « Je me suis dit : pourquoi pas ? Paris, marcher, c'était simple ! ». Du côté des éducateurs, l'idée est de « partir loin sans être loin, partager une expérience commune avec des jeunes afin qu'ils puissent avoir l'occasion de se rendre compte qu'ils peuvent dépasser les limites qu'ils s'imposent sans se connaître, partir à la connaissance de soi dans le défi physique et la rencontre avec d'autres ! ».

Deux jeunes feront les 3 jours, soit 60 kilomètres. Trois jeunes rejoindront le groupe à la journée, pour partager un bout de l'itinéraire, accompagnés par les psychologues du service, convaincus des vertus de la marche !

« Paris, on connaît » s'exclame M., 15 ans. Les premières heures ne semblent pas avoir beaucoup de sens pour ces adolescents, venus partager cette aventure « par curiosité ». « Un moment dur c'était le premier jour, quand on marchait depuis « chépa combien » d'heures et qu'en fait on était juste chez moi, à Porte de Montreuil ! » râle K, 12 ans ! Et puis, la magie de la marche et des effets du groupe s'emparent de nous au gré des jardins et squares que nous traversons. L'apéro sur une péniche sur la Seine annonce les prémices d'un changement de décor qui va enchanter les adolescents, la traversée du 13^{ème} arrondissement : « C'était Chinatown ! J'ai adoré on aurait dit qu'on n'était plus en France ! », K.

Et que dire de cette « forêt » traversée le deuxième jour, le Bois de Boulogne avec son Chalet des îles et son embarcadère, qui nous ont permis de faire une halte exotique sans ressentir les 12 kilomètres déjà parcourus, mais d'envisager sereinement les 10 restants ? « Là, si tu me dis qu'on est à Paris, je te crois pas, on est trop loin ! », K.

Nous passons les nuits dans des auberges de jeunesse au cœur de Paris, touristes dans notre propre ville. Les pique-niques sur le pouce du déjeuner laissent place le soir à des dîners illustrant parfaitement et unanimement l'expression suivante « Après l'effort, le réconfort ! ». « J'adorais les repas le soir parce c'était la récompense de la journée ! ». K résume parfaitement ce qu'ont représenté ces temps de dîner : une récompense pour le corps, pour l'esprit et pour le groupe, réuni autour des impressions de la journée et de la verbalisation des émotions traversées.

Mercredi 31 août... 15h45 : arrivée au service à Bobigny. Les ados sont rincés mais la fierté d'être arrivés et les crêpes du psychologue aident les corps et les esprits à ponctuer cette aventure sur une belle note collective !

Chacun des jeunes a traversé un ou plusieurs moments difficiles, qui leur ont été possible de verbaliser seulement lors du bilan : sur le moment, ils avaient besoin de se recentrer sur eux et de puiser en eux l'énergie nécessaire pour aller au bout de l'effort. Ils racontent chacun leur fierté à l'idée d'avoir effectué ce parcours en entier, ayant douté de leur compétence au début. « A la fin j'étais trop fière. J'avais mal aux pieds mais je m'en foutais parce qu'à la base je ne pensais pas être capable de réussir le tour de Paris. Ça m'a apporté mentalement, je me suis dit : je suis forte d'avoir fait ça ! », s'exclame K, le sourire aux lèvres ! E. rajoute : « à la fin j'étais épuisé mais aussi très content ! J'ai fait Paris à pied en 3 jours, peu de gens l'ont fait ! T'es content quoi ! ».

Quand ils racontent cette aventure, ils ne parlent pas seulement de marche, mais : de découvertes dans Paris, de repas délicieux, de discussions interminables, de la dimension « ensemble », de découverte, et d'aventure unique.
Bravo les jeunes !

À Bobigny, le 10 mars 2023

Vicent Montalbán Aroca
Directeur SIOAE 93